



Blois, lundi 19 octobre 2009

## Dossier de presse

---

### Conseil général de Loir-et-Cher : ajustement du budget 2009 et orientations budgétaires 2010

Le conseil général de Loir-et-Cher examine les orientations budgétaires pour l'année 2010 et vote la seconde décision modificative de son budget 2009, lundi 19 octobre. Un budget marqué par la crise économique et sociale mais qui tient le cap fixé sur trois objectifs : **maintenir à haut niveau les investissements, préparer l'avenir et développer la solidarité.**

#### La décision modificative n°2

La décision modificative n°2 s'équilibre à 3 millions d'euros en recettes et en dépenses. L'équilibre global de la DM2 ne modifie pas le niveau d'emprunt inscrit au budget, d'un montant de 31,5 millions d'euros. La principale caractéristique de cet ajustement budgétaire de DM2 réside dans l'effondrement des droits de mutation, (- 35 % depuis le début de l'année 2009) avec la prise en compte d'une nouvelle baisse de 2,5 M€ en recettes. En l'état actuel de la situation, ce sont donc 9 millions d'euros en moins qu'en 2008 et 12 M€ en moins par rapport à 2007. Pour autant, en 2009 le Département a joué pleinement son rôle dans le processus de relance économique.

*« Le Loir-et-Cher s'est inscrit le premier dans l'effort national en faisant acte de candidature au titre du plan de relance du gouvernement. Nous avons investi 5 M€ supplémentaires, soit un total de 65 M€. Il s'agit d'un effort considérable pour les équipements du Loir-et-Cher, mais aussi pour les entreprises et pour l'économie de notre département. »* **Maurice Leroy**

---

#### Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Stéphane Fradet : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [stephane.fradet@cg41.fr](mailto:stephane.fradet@cg41.fr)

## Les orientations budgétaires pour 2010

Le budget pour 2010 proposé par Maurice Leroy donne la priorité absolue aux investissements en direction des collégiens. Un programme de restructuration lourde des 4 derniers collèges à réhabiliter, est engagé à Montoire (Clément Jannequin), Romorantin (Maurice Genevoix), Mer (Pierre de Ronsard) et Vendôme (Jean Emond). Près de 9 millions de crédits de paiement leur sont consacrés. De la même façon, les infrastructures routières se poursuivent à un rythme soutenu : fin des travaux du tronçon 2 de la déviation de Vendôme et avancement de la déviation de Contres avec un an d'avance, 6<sup>e</sup> tranche de travaux sur l'axe Blois-Romorantin (sud de Cheverny, sécurisation de la traversée de Clénord et de Cormeray,) reprise des acquisitions foncières de la déviation de Cellettes, poursuite de la mise à 2x2 voies de l'axe Blois-Vendôme (tronçon de La Chapelle-Vendômoise au Breuil).

Au titre du développement durable, en 2010, le conseil général terminera la réalisation de protections acoustiques des logements situés à proximité du carrefour de Verdun, l'élargissement des trottoirs du pont de Muides pour faciliter le passage des cyclistes empruntant cet itinéraire de la Loire à vélo, effectuera l'assainissement du pont Charles-de-Gaulle à Blois, évitant ainsi tout risque de pollution accidentelle de la Loire. Enfin, le Département poursuivra ses efforts en matière d'économies d'énergie sur l'ensemble de ses bâtiments.

**→ Au total, le conseil général prévoit en 2010 de maintenir ses investissements à hauteur de 60 M€**

Le cœur de métier d'un conseil général, **c'est la solidarité**. En 2010, les dépenses d'aide sociale devraient progresser de 5,2 % pour atteindre un montant total de 145 millions d'euros. L'année 2010 sera le premier exercice budgétaire complet de la généralisation du Revenu de solidarité active. Le RSA concerne une population plus large (avec une prévision de 5 600 personnes en 2010) que celle concernée par le RMI puisqu'il s'adresse aussi aux personnes insérées mais dont les ressources modestes sont inférieures à la garantie de revenu.

La solidarité envers les plus petites communes du département s'exerce à travers la création d'une nouvelle mesure, la dotation de solidarité rurale (*lire fiche de presse n°1*).

Pour les recettes, le Département s'attache à ne pas alourdir la compétitivité des entreprises ni à pénaliser les ménages.

**→ De fait, la part départementale des impôts locaux n'augmentera pas en 2010** comme en 2009, en 2008 et en 2007.

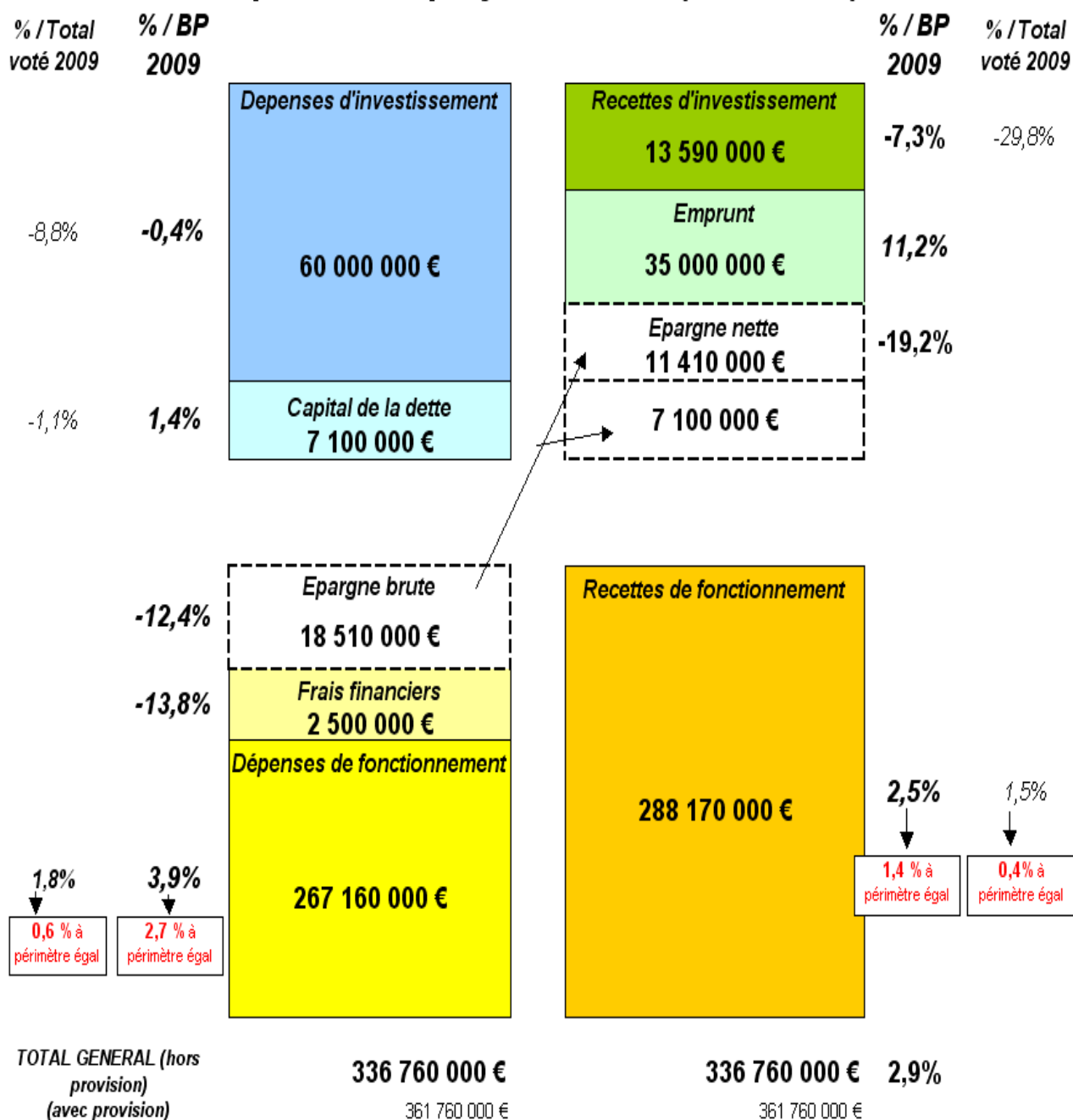
---

### Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Stéphane Fradet : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [stephane.fradet@cg41.fr](mailto:stephane.fradet@cg41.fr)

## Équilibre du projet OB 2010 (consolidé)



### Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Stéphane Fradet : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [stephane.fradet@cg41.fr](mailto:stephane.fradet@cg41.fr)

## Fiche presse 1

### La dotation rurale de solidarité

Au cours des réunions cantonales de 2008 puis des réunions communales de 2009, le conseil général a pris conscience que les communes les plus petites du département avaient besoin d'un vrai coup de pouce. La dotation de solidarité rurale est une nouvelle mesure qui s'adresse aux communes dont la population est inférieure ou égale à 1000 habitants (*recensement 2006 de l'Insee*). En Loir-et-Cher 214 communes et 91 451 habitants sont concernés. Un projet d'investissement par commune et par an pourra bénéficier de ce coup de pouce. Pour 2010, une enveloppe financière de 2 millions d'euros vient d'être adoptée par l'assemblée départementale.

*« Mobiliser une enveloppe de cette importance en réponse à des projets concrets me semble essentiel pour la dynamisation économique et sociale du tissu local. La dotation de solidarité rurale représente un investissement dans l'équipement de nos communes pour offrir davantage de services à la population. »*

**Maurice Leroy**, président du conseil général de Loir-et-Cher

### Comment ça marche ?

Principale caractéristique du nouveau dispositif : sa souplesse. La demande des communes – 4 lignes suffisent – est à effectuer par simple courrier au conseil général avant le 15 janvier 2010. Les pièces à fournir se résument à un devis et un plan de financement. Pour encore plus de facilité, il est conseillé d'utiliser internet via le site du conseil général [www.le-loir-et-cher.fr](http://www.le-loir-et-cher.fr). Un code d'accès personnalisé sera attribué à chaque commune et un accusé de réception électronique sera envoyé au retour des demandes déposées sur le site internet. Une seule nécessité : les travaux d'investissement doivent être réalisés dans l'année.

La facture des travaux acquittée et certifiée par le trésorier doit être transmise au conseil général avant le 1<sup>er</sup> décembre et le versement de la dotation interviendra avant le 15 décembre 2010 pour cette année.

---

### Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Stéphane Fradet : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [stephane.fradet@cg41.fr](mailto:stephane.fradet@cg41.fr)

## Fiche presse 2

### Un soutien exceptionnel pour les producteurs de lait

Dans l'attente des dispositions européennes tendant à une sortie de crise, le conseil général crée un dispositif d'aide d'urgence pour soulager la trésorerie des éleveurs de bovins lait, en complément des soutiens financiers de l'Etat, aux côtés de la MSA, et des établissements bancaires. Un crédit nouveau de 800 000 € est inscrit au budget 2009. Ce crédit est calculé en fonction du nombre estimé de litres de lait et du nombre de jeunes agriculteurs installés au cours des 5 dernières années.

*« Il ne peut y avoir un Loir-et-Cher sans paysans ! Et cette question n'est pas qu'agricole ; elle est tout autant d'ordre environnemental. Essayez d'imaginer ce que seraient nos paysages sans les producteurs laitiers ? Cette mesure concrète s'adresse aussi à nos jeunes agriculteurs qui se lancent avec espoir dans ce métier. Ils veulent vivre du fruit de leur travail. Nous ne pouvons, nous ne devons pas les décevoir. »* **Maurice Leroy**

En Loir-et-Cher, 230 exploitations laitières représentant un quota global de 82 millions de litres de lait sont touchées par la crise. Cette crise trouve son origine dans la surproduction de lait et son corollaire la baisse des prix payés (-20 % environ dans la région Centre) aux producteurs. La surproduction est elle-même née de la dérégulation européenne du marché du lait et de l'augmentation progressive des quotas.

## Le dispositif

### Quels bénéficiaires ?

Les exploitants agricoles individuels et les exploitants agricoles en société (Gaec, EARL,...) détenteurs d'un quota laitier établi au 01/04/2009 et livré en laiterie pendant la campagne 2009-2010.

### Quelle aide ?

Une part forfaitaire égale à 640 € par exploitation, majorée de 50 % soit 960 € lorsque celle-ci comporte au moins un jeune agriculteur installé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Une part équivalente à 8 €/tonne de lait, hors quotas de vente directe.

---

## Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Stéphane Fradet : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [stephane.fradet@cg41.fr](mailto:stephane.fradet@cg41.fr)

## Fiche presse 3

### Le conseil général adopte son schéma des espaces naturels sensibles

Le schéma adopté propose une première liste de 25 sites classés au titre des espaces naturels sensibles :

**Perche** : Vieux bocage, marais de Connival, carrière de la Mutte, chemin des trognes.

Vallée du Loir et de la Bray : Butte dec Marcilly, les Grouais de Chicheray.

**Beauce** : éperon de Roquezon, site du coteau de Molinas, carrière du Buisson-Sabotier, réserve naturelle nationale de la Grand Pierre et de Vitain.

**Vallée de la Loire** : Petite Loire et île de Muides, terrasse de la Loire à Onzain et à Veuves, champs de tirs de Russy, île de la Folie.

**Sologne centrale** : étang des Levrys, terrain communal du Chêne, terrain communal de Baltan, prairies alluviales communales de Pierrefitte, étang de Beaumont, pâtureau des Matines.

**Sologne viticole** : butte de Blumonts, carrière de la Fosse-Penelle, réserve naturelle régionale de la carrière du Four-à-Chaux.

**Vallée du Cher** : ravins du Haut-Bonneau, prairies alluviales du Cher et du Fouzon.

Cette sélection s'est appuyée sur plusieurs critères d'évaluation : l'intérêt scientifique (habitat, faune, flore, paysage, géologie), des critères externes comme la fonctionnalité du site, sa vulnérabilité et des critères d'opportunités (accessibilité du site, action engagée, structure foncière favorable..

Cette liste est appelée à évoluer au regard de nouveaux projets ou d'opportunités.

Chaque espace fait l'objet d'actions de protection, de gestion et d'ouverture au public.

### Une démarche de concertation

L'aboutissement du schéma départemental repose sur une démarche concertée en trois temps :

- un travail d'inventaire des 170 sites du Loir-et-Cher présentant un intérêt patrimonial connu. C'est le comité départemental de protection de la nature et le conservatoire des sites de Loir-et-Cher qui ont mené cette mission.
- la définition des enjeux départementaux et des enjeux de territoire pour aboutir à une pré-sélection de sites
- la détermination d'une liste de 25 sites sur la base de visites de terrain, d'étude des critères, de rencontres avec les associations environnementales et concertation des partenaires (propriétaires des sites, élus, associations gestionnaires...)

---

### Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Stéphane Fradet : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [stephane.fradet@cg41.fr](mailto:stephane.fradet@cg41.fr)

## Les dossiers, en bref...

### **...Route 41, aides économiques, développement durable et vie citoyenne**

#### Route 41 : 103 % de hausse

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, le conseil général a instauré un tarif unique à 2 euros sur les 20 lignes régulières d'autocars. En un mois, la fréquentation a plus que doublé puisqu'elle est passée de 10 837 à **22 075** voyageurs. Un beau départ pour cette nouvelle mesure économe et écologique.

#### Aides aux entreprises

Le cinéma Les Lobis à Blois vient de faire l'objet de travaux de rénovation. Dans le cadre des aides aux entreprises de spectacles et aides économiques, le conseil général octroie à la société Ciné-Cap –cinéma Les Lobis une subvention de **75 000 €**

#### Soutien aux énergies renouvelables

Sous l'impulsion des travaux de la conférence départementale de l'économie, une structuration de la filière bois a été initiée dès 2007, en Loir-et-Cher. Pour développer la filière bois-énergie, le conseil général soutiendra l'équipement en chaudières, individuelles ou collectives automatisées à plaquettes forestières de capacité moyenne (50 à 600 kwh) ainsi que l'implantation de plates-formes de séchage-stockage.

Le département propose une aide forfaitaire de 700 € pour les travaux d'isolation et d'amélioration énergétique réalisés dans les maisons d'habitation, sous conditions de revenus des foyers concernés (1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> tranche d'impôts sur le revenu).

#### Pour une vie citoyenne dynamique

##### **Le conseil général Junior**

*« Comme chaque année, les conseillers généraux Junior ont présenté des projets de grande qualité. En mettant en œuvre l'une de ces actions, notre collectivité permet aux élèves de suivre le processus complet d'une décision « politique », depuis la conception jusqu'au vote. C'est une démarche citoyenne qui les intéressent beaucoup ».*

André Boissonnet, vice-président du conseil général en charge de l'éducation

Réunis pour la cinquième édition du conseil général junior (Cg J), les 19 conseillers généraux juniors de l'année 2009 ont adopté le projet présenté par Anthony Lauron, conseiller général junior élu par la classe de 6<sup>e</sup>3 du collège Les Pressigny de Selles-sur-Cher. Il s'agit du projet intitulé : *Aidons l'association « Pour la vie ».*

---

#### **Contact presse :**

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Stéphane Fradet : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [stephane.fradet@cg41.fr](mailto:stephane.fradet@cg41.fr)

Le conseil général de Loir-et-Cher adopte ce projet dont la mise en œuvre démarre en novembre 2009 par la distribution dans les collèges qui le souhaitent, de boîtes de collecte de téléphones mobiles. Le conseil général créera une affiche avec le concours de la classe qui a réalisé les dessins. La campagne d’affichage dans les abribus est fixée en début d’année 2010.

---

**Contact presse :**

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Stéphane Fradet : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – [stephane.fradet@cg41.fr](mailto:stephane.fradet@cg41.fr)